

LES DISPOSITIFS DE TRAVAIL À TEMPS PARTAGÉ

Développez les compétences de votre entreprise grâce au travail à temps partagé !

PARTENAIRES

Image

OBJECTIFS

Informez les entreprises qui souhaitent embaucher à temps partiel, sur les différents dispositifs, concepts et structures de travail à temps partagé dans le but de les aider à :

- Satisfaire des besoins d'emploi, à la mesure de leurs besoins du moment, sans que les employés concernés soient salariés de leur entreprise
- Bénéficier de compétences clés nécessaires à leur développement économique au même titre que les grandes entreprises
- Faire face aux variations d'activité prévues ou aléatoires
- Bénéficier des compétences d'un service RH mutualisé.

PUBLIC CONCERNÉ

Les entreprises de tous les secteurs d'activités souhaitant mettre en œuvre le travail à temps partagé

NATURE DE LA PRESTATION

Le conseiller CCI vous accompagne après un entretien ciblé, vers les solutions et dispositifs de travail à temps partagé qui conviennent le mieux à votre situation ou vous oriente vers des structures d'accompagnement spécialisées dans le cadre de projets collectifs.

COÛT

Cette action est co-financée par le Fonds Social Européen dans le cadre du Programme Opérationnel « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Image not found or type unknown



CONTACT

Marie-Genevieve BRICE

Conseiller RH

T. 04 66 879 881 /06 18 17.06.23

mg.brice@gard.cci.fr

Vous souhaitez en savoir plus sur ce produit ?

N'hésitez pas à remplir le formulaire en cliquant sur "Demande de renseignements", nous nous engageons à vous répondre dans les plus brefs délais.